

**LES COMPTES ECONOMIQUES
DE
L'AGRICULTURE FRANCAISE**

C.E.E. COMMISSION

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES - DIVISION: ANALYSE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE

**LES COMPTES ECONOMIQUES
DE
L'AGRICULTURE FRANCAISE**



TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
I. INTRODUCTION	8
II. CONCEPTS ET METHODES D'APRES LESQUELS SONT ETABLIS LES COMPTES ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE	14
1. La délimitation de l'agriculture	14
2. Principales notions qui interviennent dans le calcul de la contribution de la branche d'acti- vité agricole au produit national	19
3. Comptes dans lesquels sont inscrites les opéra- tions de la branche d'activité et du secteur agricoles	23
III. LES COMPTES DEVELOPPES ETABLIS EN COMPTABILITE ECONOMIQUE AGRICOLE	26
1. Les comptes économiques de la branche "Produits de l'agriculture"	26
A. Modes d'établissement des éléments constitu- tifs de compte	26
a) Production et recettes	26
i) Produits végétaux	26
ii) Produits animaux	27
iii) Subventions d'exploitation	28
b) Charges d'exploitation	29
i) Achats courants de biens et services	29
ii) Frais d'assurances et intérêts	30
iii) Fermages et redevances assimilables.	31
iv) Salaires	32
v) Charges sociales	32
vi) Impôts et taxes à caractère indirect	32

B. Comptes économiques de la branche "Produits de l'agriculture" en 1956 et en 1959	33
a) Comptes de la branche "Produits de l'agriculture" en 1956 et 1959, compte tenu des variations de stocks	34
b) Comptes de la branche "Produits de l'agriculture" en 1956 et 1959, abstraction faite des variations de stocks	35
c) Les principaux éléments des comptes de la branche "Produits de l'agriculture" en 1956 et 1959	36
2. La branche "Agriculture, sylviculture" dans le compte de production des entreprises et ménages et dans le tableau des exportations et importations	37
3. La branche "Produits de l'agriculture" dans le compte des ressources et emplois en 1959	38
IV. LES COMPTES COMPLEMENTAIRES ETABLIS EN COMPTABILITE ECONOMIQUE AGRICOLE	39
1. La branche "Produits de l'agriculture" dans le tableau d'échanges interindustriels en 65 branches	39
a) Consommation intermédiaire courante de la branche "Produits de l'agriculture" en 1959	40
b) Consommation intermédiaire de biens de la branche "Produits de l'agriculture" par les autres branches en 1959	41
2. Les comptes économiques du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche"	42
a) Le compte d'exploitation du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" en 1956	43
b) Le compte d'affectation du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" en 1956	44
c) Le compte de capital du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" en 1956	45
d) Le compte financier du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" en 1956	46

3. Les comptes des ménages d'agriculteurs	47
a) Le compte d'affectation des ménages d'agriculteurs	50
b) La décomposition fonctionnelle de la consommation des ménages d'agriculteurs en 1956	51
c) La décomposition fonctionnelle de la consommation des ménages d'agriculteurs en 1956, par unité de consommation	54
V. CONSIDERATIONS FINALES	55
a) Comptes établis en comptabilité économique agricole française	57
b) Détermination et signification des principaux éléments constitutifs des comptes de la branche "Produits de l'agriculture"	58
c) Les principaux éléments des comptes économiques de l'agriculture française en 1956	59

AVANT - PROPOS

Dans les pays membres de la Communauté Economique Européenne, il existe une étroite interdépendance entre les différents secteurs de l'économie nationale. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome, cette interdépendance s'est encore accrue aussi bien sur le plan national par suite d'une considérable expansion économique, que sur le plan communautaire, du fait d'une sensible augmentation des échanges entre les six pays.

Ainsi, la prospérité de l'agriculture dépend dans une large mesure de la conjoncture favorable des secteurs non-agricoles et la situation de l'économie agricole a des incidences non négligeables sur le développement économique en général.

D'une part, la demande de produits agricoles est influencée par l'évolution du revenu national et le mouvement de la population; quant au prix de revient des produits agricoles, il dépend en partie du niveau des prix des biens et services non-agricoles; en plus, pour que puisse se réaliser dans les meilleures conditions les indispensables transferts d'une partie de la population occupée dans l'agriculture vers d'autres activités, il faut que les autres secteurs de l'économie soient en expansion.

D'autre part, l'agriculture constitue une branche d'activité dont l'évolution conjoncturelle et structurelle a une influence considérable sur l'économie nationale. En effet, la production agricole contribue pour une grande part au produit national; les prix des produits agricoles déterminent largement le coût de la vie et par là même le niveau général des salaires; les produits agricoles interviennent pour des montants non négligeables dans le commerce extérieur; l'industrie, le commerce et l'artisanat trouvent des débouchés importants dans l'agriculture.

Dans la mesure où les techniques de production et de commercialisation deviennent plus rationnelles, les échanges de biens et de services entre l'agriculture et le reste de l'économie s'accroissent. Cette évolution sera encore renforcée par l'instauration progressive de la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur de la Communauté. En effet, la réalisation d'un marché commun entraînera une plus grande spécialisation géographique et économique de l'agriculture, de sorte que l'imbrication entre le secteur agricole et les autres secteurs de l'économie deviendra toujours plus étroite et que le développement économique et social de l'agriculture sera davantage encore lié à la croissance de l'économie générale.

Ainsi, en examinant les problèmes de l'agriculture en vue d'y porter remède, il faut se référer constamment aux données de l'économie générale, parce que les mesures d'ordre exclusivement agricole ne constituent généralement pas à elles seules une solution satisfaisante.

Par conséquent, la comptabilité nationale, qui donne une vue générale des processus et résultats caractérisant l'économie dans son ensemble et par secteurs, représente l'instrument fondamental pour situer la place de l'agriculture dans l'économie nationale.

D'une part les comptes de la Nation mettent en évidence la contribution de l'agriculture au produit national et sa part dans la répartition du revenu national. D'autre part, les données de comptabilité globale agricole fournissent des informations sur les caractéristiques essentielles de l'économie agricole d'un pays et facilitent les comparaisons internationales en cette matière.

En plus, une plus grande décontraction des comptes économiques de l'agriculture permettra :

- de mieux connaître les liens qui existent entre l'agriculture et le reste de l'économie;
- d'étudier plus en détail la situation sociale de la population agricole;
- de faire des prévisions quant à l'évolution de l'économie agricole.

Il en résulte que les données de la comptabilité nationale présentent une incontestable utilité pour les services chargés de la conduite de la politique agricole commune.

La part de l'agriculture dans le produit national est calculée dans chaque pays membres de la C.E.E. Toutefois, les comptes économiques de l'agriculture n'y sont pas construits et décontractés de la même façon. Ces disparités rendent l'appréciation, la comparaison et la sommation des résultats nationaux souvent très difficile.

Pour cette raison la Direction Générale de l'Agriculture avait proposé au groupe d'experts "Comptabilité Nationale" la constitution d'un sous-groupe chargé de l'étude des comptes économiques de l'agriculture.

Cette proposition ayant été favorablement accueillie, le sous-groupe "Comptes économiques de l'agriculture" s'est vu confier comme objectifs essentiels :

- de faire des propositions en vue d'arriver à un rapprochement progressif des méthodes de calcul et à une présentation comparable des éléments constitutifs des comptes économiques de l'agriculture des pays membres de la C.E.E.;
- de prêter son concours à la Direction Générale de l'Agriculture pour les travaux qui impliquent le recours aux comptes agricoles globaux.

Pour la première réunion au sous-groupe "Comptes économiques de l'agriculture", la Division "Analyse des conditions de production de l'agriculture" avait élaboré une note sur "Les comptes de l'Agriculture dans la comptabilité nationale" où étaient exposés dans les grandes lignes les principaux problèmes conceptuels et méthodologiques que soulève l'établissement de comptes économiques de l'agriculture. (1)

(1) Quelques développements de cette note, surtout en ce qui concerne la définition des concepts, ont été repris dans le présent document.

Le présent document comporte une description des concepts et des méthodes de calcul d'après lesquels sont établis les comptes économiques de l'agriculture française. (1)

Cette étude, qui se situe en marge des objectifs proprement dits du groupe "Comptes économiques de l'agriculture" pourra être suivie ultérieurement d'analyses analogues, portant sur les autres pays membres de la C.E.E., dans la mesure où les résultats des travaux en cours dans le cadre du groupe restreint en révéleraient l'opportunité.

Réalisée, à partir de la documentation publiée en France, tant par le Ministère des Finances et des Affaires Economiques que par le Ministère de l'Agriculture, cette étude a bénéficié en outre d'informations complémentaires non publiées et d'observations présentées par des fonctionnaires compétents de ces Ministères auxquels nous exprimons notre gratitude pour ce précieux concours.

(1) Cette étude a été rédigée par Henri ENTRINGER.

I - I N T R O D U C T I O N

La comptabilité nationale a pour objet de donner une vue globale et systématique de l'activité économique d'un pays.

Les comptes et les tableaux établis en comptabilité nationale constituent un moyen de description, d'analyse et de prévision des phénomènes macroéconomiques, notamment en ce qui concerne la constitution, la distribution et l'utilisation du revenu national.

Les données de la comptabilité nationale sont entre autres d'une importance capitale en vue de comparer la situation économique dans le temps et dans l'espace, d'analyser les phénomènes de conjoncture et les changements structurels et d'étudier l'interdépendance qui existe entre les différents secteurs économiques.

Les données fournies par la comptabilité nationale sont par conséquent d'une grande utilité pour élaborer et conduire la politique économique ainsi que pour en suivre les résultats.

Un des objets de la comptabilité nationale consiste à dégager quelques grandeurs économiques qui caractérisent des aspects essentiels de la vie économique de la nation. Ces grandeurs, appelés agrégats, sont obtenues par la sommation des opérations effectuées par les divers agents économiques.

Les agrégats fondamentaux de la comptabilité nationale sont le produit national, le revenu national et la dépense nationale, obtenus par la décomposition de la production nationale et calculés respectivement en partant de la production nationale (biens et services), en se basant sur les revenus (salaires, profits, intérêts, etc.), en prenant en considération la dépense (consommation, investissements, épargne, impôts).

Le produit national peut être défini comme étant la valeur des biens et services obtenus par l'économie de la nation au cours d'une année.

Le revenu national correspond à l'ensemble des gains échus aux facteurs de production.

La dépense nationale représente la somme des biens et services consommés plus l'épargne.

Ces trois agrégats se rapportent à la même donnée de base (la production nationale), de sorte que les résultats recherchés doivent être identiques, quelque soit l'optique sous laquelle les flux du circuit économique ont été analysés.

En règle générale, le revenu national est calculé en partant de la valeur marchande des biens et services produits par les différentes branches d'activité : cette valeur est appelée produit intérieur brut aux prix du marché.

Le P.I.B. aux prix du marché correspond à la valeur marchande (avant déduction des amortissements, y compris les impôts indirects, mais non pas les subventions) de tout ce qui a été produit en biens et services terminaux (1) par les différentes branches d'activité.

En diminuant du P.I.B. aux prix du marché les charges d'amortissement, on obtient le produit intérieur net aux prix du marché.

Du P.I.N. aux prix du marché on passe au produit intérieur net au coût des facteurs

- en y ajoutant les subventions;
- en en diminuant les impôts indirects.

(1) Les biens et services terminaux ou emplois finals concernent la consommation finale (biens et services qui ne sont plus utilisés dans une autre production), la formation brute de capital fixe, les exportations et la formation de stocks.

Le P.I.N. au coût des facteurs représente la valeur nette de la production imputable à l'activité productrice des agents économiques qui sont effectivement présents à l'intérieur des frontières d'un pays déterminé.

Le produit intérieur comprend donc les apports fournis par des étrangers qui ne sont pas des résidents habituels et dont par conséquent a bénéficié le reste du monde. Par contre, il ne comprend pas les revenus des facteurs produits à l'étranger et touchés par des résidents nationaux qui s'y trouvent temporairement.

A partir du P.I.N. au coût des facteurs on calcule le produit national net au coût des facteurs

- en ajoutant au produit intérieur les apports dus à l'activité productrice des nationaux résidant temporairement hors du territoire du pays;
- en retranchant du produit intérieur les apports dus à l'activité productrice des non-nationaux résidant temporairement à l'intérieur du territoire du pays.

Le P.N.N. au coût des facteurs (revenu national) représente la valeur nette de la production imputable à l'activité productrice des agents économiques qui résident habituellement dans un pays.

Etant donné que le revenu en provenance du reste du monde et celui versé au reste du monde ne représentent généralement qu'un montant relativement faible, la différence entre le produit national et le produit intérieur n'est d'ordinaire que de peu d'importance.

La comptabilité nationale est une technique relativement récente de l'analyse économique. Sa valeur comme instrument de connaissance au service de la science et de la politique économiques est unanimement reconnue. Mais si dans tous les pays membres de la Communauté Economique Européenne il est procédé à l'établissement de comptes économiques, les problèmes de définition et les méthodes d'évaluation y relatifs ne sont pas toujours résolus de la même façon.

Toutefois, à l'exception de la France, les comptes de la Nation des pays membres de la C.E.E. sont en principe établis d'après le système normalisé de comptabilité nationale, élaboré par les services de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Etant donné les caractéristiques particulières de la comptabilité nationale française, il a été jugé utile d'élaborer le présent document, qui a pour objet de donner une vue d'ensemble des principaux concepts et méthodes d'après lesquels sont établis les comptes de l'agriculture française dans le cadre de la comptabilité nationale.

Dans le système normalisé de comptabilité nationale, la production nationale est fonctionnellement décomposée (fonction de production, fonction de consommation, fonction de dépense). La nature des opérations effectuées par les différentes catégories d'agents économiques et les liens qui les unissent ne sont pas expressément relevés.

Par contre, la comptabilité nationale française est beaucoup plus orientée vers l'analyse des groupes sociaux ou des catégories homogènes d'agents économiques, sans toutefois négliger la décomposition fonctionnelle. Il s'agit en l'occurrence d'une comptabilité plus détaillée dans laquelle les grands secteurs de l'économie (surtout entreprises et ménages) sont décontractés en groupes socio-professionnels selon l'activité professionnelle (p.ex. agriculture) et selon la place sociale qu'occupe l'individu (p.ex. exploitant agricole, salarié agricole).

Dans le système normalisé de comptabilité nationale (O.E.C.E. et Nations Unies) l'économie nationale est divisée en trois secteurs (Entreprises commerciales, Etat, Particuliers et Institutions privées sans but lucratif); en comptabilité nationale française, les agents économiques sont groupés en quatre grandes catégories (Entreprises non financières, Ménages, Administrations, Institutions financières).

En comptabilité nationale française, les opérations des agents sont inscrites dans cinq comptes : le compte de production, le compte d'exploitation, le compte affectation, le compte de capital et le compte financier. Ces comptes diffèrent de ceux du système normalisé de comptabilité nationale de l'O.E.C.E.

Les contributions des branches d'activité ou secteurs d'activité sont calculées dans le système normalisé de comptabilité nationale au minimum sur la base de "l'établissement", c'est-à-dire de l'entreprise.

Par contre, en comptabilité nationale française, les contributions des branches sont calculées d'après les catégories de biens et services produits, c'est-à-dire l'activité productrice des entreprises créant des biens et services de différentes catégories est ventilée en différentes branches. La branche est considérée comme une entreprise unique produisant une même catégorie de biens et services.

Les secteurs réunissent en comptabilité nationale française les entreprises ayant la même activité principale.

Il en résulte que le terme "secteur" utilisé en comptabilité nationale française devrait en principe correspondre à la notion "branche d'activité" ou "secteurs d'activité" employée dans le système normalisé de comptabilité nationale, où il n'est pas fait de distinction nette entre "secteur" et "branche" comme en comptabilité nationale française.

En comptabilité nationale française, les comptes simplifiés (comptes d'agents ou d'opérations les moins détaillés) sont synthétisés dans le tableau économique d'ensemble.

Les comptes développés, publiés annuellement par le Service des Etudes Economiques et Financières, constituent des décontractions du tableau économique d'ensemble (par ventilation des agents et des opérations).

Les comptes complémentaires introduisent de nouvelles décompositions par rapport aux comptes développés.

Les principaux comptes complémentaires sont :

- le tableau des opérations financières;
- les comptes des entreprises non financières en vingt sept secteurs;
- les comptes des ménages en six catégories socio-professionnelles;
- les tableaux d'échanges interindustriels (qui comprennent les tableaux des consommations intermédiaires, la production des branches, le total des ressources et les emplois finals).

De ces comptes, seul le tableau des opérations financières est établi et publié annuellement.

II - CONCEPTS ET METHODES D'APRES LESQUELS SONT ETABLIS
LES COMPTES ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE

Les travaux de comptabilité économique sont effectués en France par le Service des Etudes Economiques et Financières (S.E.E.F.) du Ministère des Finances et des Affaires Economiques. Les comptes économiques de l'agriculture, établis conjointement par le S.E.E.F. et le Ministère de l'Agriculture, font l'objet de deux publications qui sont **toutes les deux** élaborées en adoptant les cadres et les concepts utilisés en matière de comptabilité économique nationale, de sorte que les chiffres concernant les principaux agrégats y publiés sont les mêmes.

Mais, tandis que les informations concernant la branche et le secteur agricoles publiées par le S.E.E.F. sont généralement données sans beaucoup d'explications sur la façon dont les différents emplois et ressources ont été calculés, le rapport sur la situation de l'économie agricole, qui est annuellement établi depuis 1956 (décret n°56-1019 du 8 octobre 1956) par les services du Ministère de l'Agriculture (Direction des Affaires Economiques), du Ministère des Finances et des Affaires Economiques (Service des Etudes Economiques et Financières) et du Secrétariat d'Etat au Commerce Intérieur (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), fournit des renseignements très détaillés sur le calcul des recettes, charges et revenus de la branche d'activité agricole et sylvicole.

1. La délimitation de l'agriculture

Différentes significations peuvent être attribuées au terme "agriculture", dont il faut par conséquent délimiter le champ d'application avant de procéder à des analyses économiques ayant pour objet des problèmes agricoles à l'échelle nationale.

On peut principalement distinguer trois sens dans lesquels le terme agriculture est employé en comptabilité nationale française : l'agriculture en tant que branche d'activité, l'agriculture en tant que secteur économique et l'agriculture en tant que groupe socio-professionnel.

La branche d'activité agricole concerne les produits végétaux et animaux, que l'activité productrice y relative soit exercée par des agriculteurs ou des non-agriculteurs.

Dans ce cas, l'unité de classement est constituée par la nature des biens produits.

Le secteur agricole est formé des entreprises qui produisent des biens et services agricoles.

En l'occurrence, l'unité de classement est constituée par le genre d'activité principale des entreprises.

La population agricole comprend ou bien les personnes qui exercent une profession agricole (population agricole active), ou bien les personnes qui appartiennent à des ménages dont le chef exerce une profession agricole (ménages d'agriculteurs).

L'unité de classement est alors constituée par la profession des agents économiques eux-mêmes ou par celle du chef de ménage au foyer duquel ils vivent (qu'il y ait, ou non, lien de parenté). ¹⁾

(1) Dans les recensements agricoles on fait souvent une distinction entre population agricole active et population agricole totale. La population agricole totale se compose des personnes vivant dans des ménages d'agriculteurs et qui n'exercent pas de profession non agricole.

La branche d'activité agricole regroupe par entreprises, fractions d'entreprises ou ménages une même catégorie de biens, de sorte que les branches et les produits sont classés suivant les mêmes nomenclatures.

Dans la nomenclature en 65 postes de la comptabilité nationale française, la branche agriculture correspond au poste 010 : "Produits de l'agriculture". 1)

-
- (1) Les nomenclatures les plus utilisées par le S.E.E.F. sont les nomenclatures en 65 branches (66 avec le commerce), et ses regroupements en 28 et 16 postes.

Les branches actuellement utilisées par le S.E.E.F. sont construites à partir d'une nomenclature relative au commerce extérieur.

Dans les nomenclatures en 16 et en 28 postes la branche "Agriculture, sylviculture" comprend outre les "Produits de l'agriculture", les "Matières premières pour les industries chimiques et diverses".

La composition de la branche "Matières premières pour les industries chimiques et diverses" se présente comme suit :

- Gomme-laque, gommes, résines et baumes;
- Autres matières d'origine végétale pour l'industrie chimique;
- Matières premières d'origine animale pour l'industrie chimique;
- Matières premières pour les industries diverses.

La correspondance entre ces diverses nomenclatures est la suivante;

Nomenclature en 16 postes	Nomenclature en 28 postes	Nomenclature en 65 postes
01 - Agriculture, sylviculture	01 - Agriculture, sylviculture	010 - Produits de l'agriculture 011 - Matières premières pour les industries chimiques et diverses

La composition de la branche "Produits de l'agriculture" est la suivante :

Animaux de boucherie; oeufs, volailles et gibier; céréales; légumes frais et secs; produits divers de l'agriculture et de l'élevage; foins, fourrages et caroubes; vins courants; vins d'appellation d'origine contrôlée; champagnes et mousseux; vins vinés.

Figurent en outre en production de la branche "Produits de l'agriculture" le bois sur pied, certains produits de la sylviculture, le lait à la ferme ainsi que la production nationale de matières premières textiles naturelles et d'oléagineux.

La production de produits agricoles réalisée dans les jardins et élevages familiaux appartenant à des ménages dont le chef n'est pas un exploitant agricole est comptée dans la branche "Produits de l'agriculture".

Le secteur agricole regroupe les entreprises ayant une même activité principale.

Dans la nomenclature en 27 secteurs des entreprises non financières de la comptabilité nationale française, le raccord entre la branche "Produits de l'agriculture" et le secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" se fait de la façon suivante :

Branche agriculture (branche "Produits de l'agriculture")

- moins production des ménages (jardins familiaux);
- moins élevage réalisé par les laiteries industrielles;
- plus commercialisation directe;
- plus produits laitiers fermiers;
- plus autoéquipement des agriculteurs.

Coopératives agricoles. sauf coopératives céréalières, c'est-à-dire :

Coopératives laitières, betteraves, fruits et légumes, laine et lin, oléagineux, conserverie, féculerie et distillation des vins, les autres étant déjà reprises dans la branche agriculture.

Pêches fluviales et maritimes.

On peut donc envisager successivement l'étude de l'agriculture sous chacun des aspects suivants :

- selon l'optique du produit, étudier la contribution de la branche agriculture (que l'activité agricole soit exercée par des agriculteurs ou des non agriculteurs) à la formation du produit national; c'est-à-dire mesurer l'importance de l'agriculture en tant qu'activité productrice;
- sous l'angle des entreprises étudier la production et le revenu du secteur Agriculture, sylviculture et pêche, c'est-à-dire déterminer la production et le revenu tirés des activités agricoles et non agricoles - exercées par les chefs d'exploitation et au sein de leurs exploitations;
- selon l'optique du revenu, étudier la part de la population agricole dans la répartition du revenu national (qu'il s'agisse de revenus agricoles ou de revenus non agricoles); c'est-à-dire examiner l'importance des revenus dont bénéficient les ménages d'agriculteurs.

Ainsi pourraient être dressés les trois comptes suivants :

- a) les comptes économiques de la branche d'activité agricole;
- b) les comptes économiques du secteur agricole;
- c) les comptes économiques des ménages d'agriculteurs.

Faute de documentation suffisante, on s'est tenu jusque maintenant dans les Rapports sur la situation de l'économie agricole, à une approche se limitant aux comptes économiques de la branche d'activité agricole (excepté le compte de capital et le compte financier, pour lesquels les informations sont encore insuffisantes) et à la récapitulation des prestations sociales distribuées par les organismes de la Sécurité Sociale agricole.

Les comptes économiques du secteur agricole, qui sont annuellement établis par le S.E.E.F., sont publiés avec retard.

Les comptes économiques des ménages d'agriculteurs ont été établis par le S.E.E.F. de façon détaillée pour l'année 1956.

2. Principales notions qui interviennent dans le calcul de la contribution de la branche d'activité agricole au produit national.

Etant donné que la valeur ajoutée par l'agriculture est toujours déterminée sur la base du produit de la branche d'activité, la description des principes d'après lesquels sont calculés la contribution de la branche d'activité agricole au produit national semble particulièrement intéressante.

La contribution de l'activité agricole au produit national est calculée de la façon suivante en comptabilité nationale française:

-
1. Production commercialisée
 2. Production autoconsommée
 3. Variation de stocks
-
4. Production de la branche d'activité agricole
(1 + 2 + 3)
 5. A déduire : achats courants de biens et de services
(y compris les fermages et métayages)
-
6. Contribution de la branche d'activité agricole à la production intérieure brute au prix du marché (valeur ajoutée brute aux prix du marché)
(4-5)
 7. A ajouter : subventions d'exploitation
 8. A déduire : impôts et taxes à caractère indirect
-
9. Contribution de la branche d'activité agricole à la production intérieure brute au coût des facteurs (valeur ajoutée brute au coût des facteurs)
(6 + 7 - 8)
 10. A déduire : amortissements
-
11. Contribution de la branche d'activité agricole à la production intérieure nette au coût des facteurs (valeur ajoutée nette au coût des facteurs)
(9 - 10)
-

Les produits agricoles qui ont été transformés en d'autres produits dans les exploitations (produits intermédiaires ou auto-four-niture) ainsi que les ventes internes à la branche ne font pas partie de la production de la branche d'activité agricole.

Il en est de même de l'auto-équipement des agriculteurs (par exemple constructions pour compte propre).

En ce qui concerne l'autoconsommation agricole, il est indiqué dans le premier Rapport que dans l'optique du produit, ainsi que pour l'évaluation du revenu du secteur agricole, c'est le prix à la production qui doit être retenu; par contre, pour comparer le niveau de vie des agriculteurs à celui des autres groupes sociaux de zones rurales, il semble raisonnable d'adopter le prix de détail comme base d'évaluation de l'autoconsommation agricole.

La période sur laquelle porte la recherche est l'année civile et non pas la "campagne agricole". Il faut donc tenir compte, au moment où les comptes sont dressés, des variations de stocks de produits.

Etant donné d'une part que dans l'agriculture une reconstitution des stocks peut s'effectuer sans dépense supplémentaire et qu'un déstockage ne peut être assimilé à une décapitalisation et que, d'autre part, l'évaluation des stocks pose de sérieux problèmes (1), deux séries de comptes sont présentées depuis la publication du deuxième Rapport : l'une dans laquelle apparaissent les variations de stocks et qui permet d'analyser la production agricole, l'autre qui ne retient pas les variations de stocks et donne une idée de l'évolution à court terme des recettes effectives des exploitations.

En effet, les variations des stocks - surtout en ce qui concerne le vin - sont parfois très grandes et peuvent entraîner d'importantes augmentations ou diminutions fictives des revenus des agriculteurs.

(1) Rapport sur la situation de l'économie agricole au 31 décembre 1957.

Les seules variations de stocks dont il est actuellement tenu compte concernent le blé et le vin. Les variations du stock de bétail sur pied ne sont pas prises en considération; pour cette raison notamment on ne tient pas compte non plus des variations du stock de céréales secondaires.

Les achats courants visés à la ligne 5 du tableau ci-dessus concernent principalement les biens et services suivants :

Biens : aliment du bétail, engrais, produits anticryptogamiques et antiparasitaires, combustibles, carburants, lubrifiants, électricité, ficelle de lieuse, fils de fer, ferrage, harnais, petit outillage, menu matériel.

Les opérations sur semences et plants sont seulement reprises pour le solde du commerce extérieur du côté des ressources.

Services et entretien : réparations, battages, soins vétérinaires, fermages et redevances assimilables.

Dans la comptabilité nationale française, les fermages et métayages sont considérés comme des achats de services. Contrairement à ce traitement, les fermages et métayages sont, en règle générale, considérés comme faisant partie de la valeur ajoutée par l'agriculture.

Dans la comptabilité nationale française, les institutions financières (banques et assurances) constituent une catégorie particulière d'agents n'effectuant pas d'opérations considérées comme productrices. Etant donné que le revenu des institutions financières provient du partage du revenu des activités productrices, les intérêts et primes d'assurances ne sont pas considérés comme des achats de services.

La valeur ajoutée nette au coût des facteurs, qui correspond à la part de la branche dans le revenu national se répartit entre :

- la rémunération du personnel salarié,
- les cotisations sociales afférentes à ce personnel,
- les intérêts,
- les primes d'assurances (déduction faite des indemnités pour sinistres),
- le résultat net d'exploitation.

Dans la comptabilité nationale française on calcule, à côté de la valeur ajoutée par la branche d'activité agricole, le résultat d'exploitation, qui est la différence entre les ressources et les emplois du compte d'exploitation.

Etant donné que les ressources se composent

- de la production commercialisée,
- de l'autoconsommation,
- des variations de stocks,
- des subventions d'exploitation,

et que les emplois comprennent

- les achats courants de biens et services,
- les fermages et métayages payés par les exploitants,
- les salaires et avantages en nature,
- les cotisations sociales versées par l'employeur,
- les impôts et taxes à caractère indirect,
- les intérêts et primes d'assurances,

le résultat brut d'exploitation représente, après déduction du revenu des jardins familiaux, le revenu brut des entrepreneurs agricoles individuels provenant de l'activité agricole, ce qui correspond au revenu rapporté par l'agriculture aux agriculteurs et non pas l'apport de l'agriculture en tant que branche d'activité au produit national.

3. Comptes dans lesquels sont inscrites les opérations de la branche d'activité et du secteur agricoles.

Les cinq comptes dans lesquels les opérations des agents sont inscrites ont été définis de la façon suivante par les services du S.E.E.F. (1).

"Le compte de production a pour objet de décrire la liaison existant entre la production de biens et services par un agent et les consommations intermédiaires de biens et services que cet agent a dû effectuer à l'occasion de la production.

Le compte de production dégage en solde une valeur ajoutée qui apparaît en ressources du compte d'exploitation.

Le compte de production est généralement dressé par branche. Le compte de production de l'ensemble consolidé des branches (et du commerce) a pour solde la valeur ajoutée par cet ensemble, c'est-à-dire la production intérieure brute".

"Le compte d'exploitation réunit les flux relatifs à l'activité courante de production des entreprises (ou, exceptionnellement, des ménages).

Ces flux sont, outre la valeur ajoutée, les paiements d'impôts indirects, de salaires, d'intérêts, d'une façon générale, toutes les opérations de répartition qui sont liées à la production courante. Les opérations sur biens et services n'y figurent que par leur solde (valeur ajoutée, ou production intérieure brute pour l'ensemble des entreprises), leurs masses étant décrites dans le compte de production.

Dans le cas des ménages, le compte vise à dégager le revenu imputable à certaines activités annexes considérées comme concourant à la production, mais qui ne supposent pas de comportement caractérisé d'entrepreneur : essentiellement la location d'immeubles et l'exploitation de jardins familiaux.

(1) Les Comptes de la Nation, volume II "Les Méthodes" - Ministère des Finances et des Affaires Economiques, Service des Etudes Economiques et Financières, Paris, 1960.

Le solde du compte d'exploitation constitue le résultat brut d'exploitation qui, diminué de l'amortissement, donne le résultat net d'exploitation".

"Le compte d'affectation d'un agent décrit l'affectation que cet agent donne aux ressources provenant de son activité de production et d'opérations de répartition. Cette affectation est constituée par la consommation, certaines opérations de répartition et l'épargne.

Les opérations de répartition décrites dans le compte d'affectation excluent d'une part celles qui sont liées à son activité de production et qui sont décrites dans le compte d'exploitation, et d'autre part, celles qui sont considérées comme n'entraînant pas de variation du patrimoine de l'agent (dans les comptes actuels il s'agit des opérations d'assurance-vie et du financement des investissements par les entrepreneurs individuels) et qui sont décrites dans le compte de capital.

Etant donné que le résultat brut d'exploitation résume l'ensemble des opérations liées à l'activité de production de l'agent, on voit que le compte d'affectation rassemble les opérations ayant abouti, au cours de l'année, à faire varier la grandeur du patrimoine de l'agent (à l'exception des plus-values comptables et des pertes accidentelles qui ne sont pas retracées dans les comptes)".

"Le compte de capital décrit la structure que l'agent a donné à la variation de son patrimoine, variation dont la valeur est donnée par l'épargne (à l'exception des plus-values comptables et des pertes accidentelles qui ne sont pas retracées dans les comptes).

Les opérations sur biens et services étudiées dans ce compte sont la formation brute de capital fixe et la variation des stocks. Les opérations de répartition qui y figurent sont celles

qui sont considérées comme n'entraînant pas de variation de la grandeur du patrimoine de l'agent (dans les comptes actuels, il s'agit des opérations d'assurance-vie et du financement des investissements par les entrepreneurs individuels).

Le solde du compte de capital (besoin ou capacité de financement) est égal, à l'ajustement près, au solde des opérations financières de l'agent; celles-ci sont étudiées dans le compte financier".

"Le compte financier d'un agent économique retrace les opérations financières, ou opérations sur créances et dettes effectuées par cet agent. ,

Y figurent en emplois les placements et prêts en déduction desquels en porte les recouvrements; en ressources les émissions et emprunts en déduction desquels on porte les remboursements".

En comptabilité nationale française les branches ont seulement des comptes de production et les secteurs possèdent tous les autres comptes, mais pas de comptes de production. Toutefois, faute de pouvoir le publier chaque année pour le secteur, on établis exceptionnellement pour l'agriculture un compte d'exploitation de la branche, dégageant pour celle-ci un résultat brut d'exploitation. Les quatre comptes d'agents établis en ce qui concerne le secteur agricole, ont été publiés pour l'année 1956.

Afin de permettre des comparaisons entre les comptes de la branche et ceux du secteur agricoles, les principaux éléments des comptes de la branche agriculture ont été indiqués pour 1956 et 1959.

III - LES COMPTES DEVELOPPES ETABLIS EN
COMPTABILITE ECONOMIQUE AGRICOLE

1. Les comptes économiques de la branche "Produits de l'agriculture".

A. Modes d'établissement des éléments constitutifs de compte

a) Production et recettes

1) Produits végétaux

Pour le blé, le prix considéré n'est pas le prix de référence, mais le prix effectivement versé à la production, compte tenu des réfections et bonifications réglementaires. Ce prix effectif ne peut être calculé qu'en fin de campagne.

Lorsqu'il n'y a pas de prix garantis, on adopte des prix à la production, tels qu'ils peuvent être déduits des observations faites dans les bourses de commerce.

Lorsqu'il y a des prix garantis, ces prix sont retenus déduction faite des taxes perçues au profit de l'O.N.I.C. Ne sont pas prises en considération les quantités de céréales qui après avoir été vendues, sont rétrocédées par les organismes stockeurs aux agriculteurs, soit comme semences, soit comme aliments du bétail.

La valeur de la production de pommes de terre ne comprend pas les quantités qui constituent une autofourniture en semences ou en aliments du bétail. La production des jardins familiaux est comprise dans la valeur de la production de pommes de terre.

De la production totale de légumes secs sont retranchées les pertes et le tonnage de semences.

La production de fruits et de légumes avait reçu au cours des années antérieures à 1959, les destinations suivantes : autoconsommation à concurrence de 35 %, commercialisation à concurrence

de 65 %. De nouvelles recherches sur la consommation ont conduit à réviser ces estimations et notamment à réduire la part de l'autoconsommation.

Pour chacun des produits végétaux suivants, dont le total constitue la valeur des produits végétaux, on indique en valeur l'autoconsommation, la commercialisation et la production :

Céréales, Pommes de terre, Betteraves industrielles, Fruits et légumes, Vins, Oléagineux, Plantes textiles, Produits forestiers (1), Horticulture et pépinière, Divers (tabac, houblon, chicorée, etc..)

A cause de difficultés statistiques, on ne tient compte pour le moment que des variations de stocks de blé et de vin, dont la valeur des variations de stocks est déterminée de la façon suivante :

Variation de la valeur du stock au 31 décembre de l'année n = (stock au 31 décembre de l'année n - stock au 31 décembre de l'année n - 1) x prix moyen au cours de l'année n.

ii) Produits animaux

Le production de viandes de boucherie est connue par la documentation du Ministère de l'Agriculture. Les services de l'Agriculture donnent des indications sur les prix au kilo de viande nette sur pied et sur l'autoconsommation.

En ce qui concerne le lait, seules sont reprises en compte pour le calcul, les quantités commercialisées et autoconsommées à l'exclusion de celles qui servent à l'alimentation animale. La production de lait a été évaluée pour l'année 1959 et pour les années antérieures sur la base d'une enquête effectuée en 1956 auprès de 20.000 ménages.

(1) Les recettes correspondant aux ventes des produits des forêts publiques (Etat, collectivités locales), ne font pas partie des recettes de la sylviculture. En effet, la production des administrations est comptabilisée sous forme de consommation négative, c'est-à-dire que la valeur de leurs consommations est réduite d'autant.

En ce qui concerne la production de volailles et de lapins, on a retenu l'estimation, toute provisoire, de la production qui se raccorde avec l'estimation actuelle de la consommation, en attendant que de nouvelles recherches sur l'une et sur l'autre permettent de parvenir à plus de certitude.

L'estimation de la production d'oeufs prend comme point de départ les résultats de l'enquête par sondage sur la consommation de viandes et de produits laitiers. Il est en outre tenu compte du commerce extérieur.

La valeur totale des produits animaux comprend la laine, la soie, le miel et la cire.

Pour chacun de ces produits, dont le total constitue la valeur des produits animaux, on indique en valeur l'autoconsommation, la commercialisation et la production.

iii) Subventions d'exploitation

Les subventions suivantes sont prises en considération :

- la détaxe du prix des carburants agricoles;
- les subventions aux épandages d'amendements calcaires;
- les subventions pour l'arrachage de vignes ou de pommiers cidre;
- les subventions pour la prophylaxie des animaux;
- les subventions pour l'encouragement à l'achat de semences de qualité;
- les subventions pour l'encouragement à la production de matières textiles;
- certaines autres subventions de faible importance.

b) Charges d'exploitation

i) Achats courants de biens et services

Faute de pouvoir suivre les variations de stocks des matières premières dans les exploitations, on considère que les consommations sont égales aux achats.

Consommation d'énergie

La consommation de carburants par les agriculteurs pour les besoins de leurs exploitations a été calculée par les services du Génie rural sur la base des statistiques concernant l'application de la détaxe des carburants à usage agricole.

La consommation d'électricité ne comprend ni la consommation des salariés agricoles, ni celle des exploitants pour les besoins de leur ménage.

Consommation d'engrais, d'amendements et de produits de lutte contre les ennemis des cultures

Les dépenses d'engrais sont calculées sur la base suivante : marchandise en vrac, prix pondéré selon les variétés utilisées, livraison par wagon de 20 tonnes, gare la plus proche du destinataire, taxe et marge de commercialisation incluses. Dans la dépense totale figurent les dépenses de sacherie.

Les dépenses d'amendements calcaires sont calculées la tonne de CaO rendue gare la plus proche du destinataire.

Les dépenses de soufre et de sulfate de cuivre sont calculées sur la base suivante : prix pondéré à la tonne, franco gare destinataire, taxe et marge de distribution incluses, produit détaxé s'il y a lieu. On évalue les dépenses de sacherie.

Les autres achats de produits de lutte contre les ennemis des cultures sont évalués par les services du Ministère de l'Agriculture.

Autres achats de biens et services

Ne sont retenus parmi les aliments du bétail que les achats d'aliments composés aux industries qui les produisent, ainsi que les achats de sous-produits (tourteaux, sons, issues).

Comme il a déjà été indiqué, il n'est pas tenu compte des quantités de céréales qui après avoir été vendues sont rétrocédées aux agriculteurs.

Les dépenses pour semences et plants ne figurent pas dans les achats de biens, puisqu'on a repris du côté des ressources le solde du commerce extérieur des opérations sur ces produits.

Les marges de commerce des intermédiaires commerciaux de ces produits sont comptabilisés sous la rubrique "Frais de commercialisation interne" qui comprend également la marge prélevée à l'occasion d'échanges de bétail entre agriculteurs.

Parmi les achats divers figurent l'entretien des machines, les frais de commercialisation interne, les frais vétérinaires (soins et produits), les dépenses de battage.

ii) Frais d'assurances et intérêts

"Par suite de la contraction des primes versées et des indemnités pour sinistres reçues, il s'agit ici d'un solde.

Sont retenues toutes les assurances inhérentes à la marche de l'exploitation :

- assurances contre l'incendie des bâtiments et des récoltes;
- assurances contre la grêle et la mortalité du bétail;
- assurances du matériel et des véhicules utilisés pour l'exploitation;
- assurances contre les accidents du travail". (1)

(1) Rapport sur la situation de l'économie agricole au 31 décembre 1959.

"Si en ce qui concerne les versements d'intérêt, les sommes reçues par les établissements reliés à la Caisse nationale de Crédit agricole sont recensées de manière à peu près exhaustive, les informations font toujours autant défaut sur les charges d'intérêts qui incombent aux agriculteurs auprès de tous autres prêteurs. Force est alors de s'en tenir à une estimation dont le caractère approché n'échappera pas, et obtenue en retenant :

- pour les prêts à long terme les intérêts correspondants dus par les exploitants aux caisses de Crédit agricole mutuel;
- pour les prêts à court terme les intérêts de tous les prêts qui ont été consentis par le Crédit agricole ou qui ont pu être recensés par ailleurs (par le Service central des risques notamment)." (1)

iii) Fermages et redevances assimilables

Pour évaluer le montant des fermages payés, on a multiplié la superficie exploitée par la valeur locative moyenne sur le territoire métropolitain, le nombre de quintaux ainsi déterminé devant être à son tour multiplié par le prix du quintal de blé-fermage.

Les informations concernant les superficies données en fermage et en métayage proviennent du recensement général agricole.

Quant aux redevances des colons partiaires (métayages, etc.) on a utilisé une évaluation tentée au moyen des indications que donnent d'une part, la répartition du territoire par mode de faire-valoir et, d'autre part, les dispositions du code rural concernant ce mode particulier de faire-valoir.

(1) Rapport sur la situation de l'économie agricole au 31 décembre 1959.

iv) Salaires

La masse des salaires est déterminée en partant des éléments fournis par l'enquête annuelle sur les salaires et la main-d'oeuvre en agriculture effectuée par l'I.N.S.E.E., pondérée par les effectifs et considérant que les avantages en nature représentent une somme à peu près constante (l'augmentation du prix de l'autoconsommation est compensée par la diminution des effectifs).

v) Charges sociales

Les charges sociales prises en compte sont celles qui sont supportées par les agriculteurs en tant qu'employeurs.

vi) Impôts et taxes à caractère indirect

"Les produits livrés par l'agriculture sont repris dans le compte d'exploitation pour leur valeur nette d'impôts. Il n'est donc pas fait état ici des taxes parafiscales supportées par l'agriculture, telles que cotisations de résorption perçues au profit de l'O.N.I.C., retenues pour le budget annexe des prestations familiales agricoles, retenues diverses sur le prix de la betterave, etc...

Sont considérés, par ailleurs, comme impôts et taxes à caractère indirect, du point de vue économique, les impôts et taxes qui grèvent qui grèvent l'exploitation. Il est évident que cette manière de distinguer les charges fiscales est sans rapport avec la classification de la Direction Générale des Impôts en contributions directes et contributions indirectes". (1)

Les impôts et taxes à caractère indirect à porter au débit du compte d'exploitation de l'agriculture sont notamment :

- la contribution foncière des propriétés non bâties et la taxe perçue au profit du budget annexe des prestations familiales agricoles;

(1) Rapport sur la situation de l'économie agricole au 31 décembre 1956.

- la taxe sur le revenu net des propriétés non bâties;
- la taxe sur le chiffre d'affaires et les prestations de services;
- les centimes pour frais d'assiette et de recouvrement des impositions locales;
- les droits payés par les bouilleurs de cru et les droits de circulation sur les vins expédiés directement de la propriété.

B. Les comptes économiques de la branche "Produits de l'agriculture" en 1956 et en 1959

Les résultats des comptes de la branche agriculture sont présentés ci-après sous deux optiques :

- 1) L'optique "production" dans laquelle les variations de stocks sont prises en compte, puisque c'est la production et son évolution que l'on s'efforce de suivre et de retracer;
- 2) L'optique "commercialisation" - entendue au sens large, c'est-à-dire y compris l'autoconsommation - qui vise à donner une vue plus réelle des recettes de l'agriculture (réelles ou fictives dans le cas de l'autoconsommation); c'est pourquoi les variations de stocks sont, dans cette optique, exclues du calcul". (1)

(1) Rapport sur la situation de l'économie agricole au 31 décembre 1959.

a) COMPTES DE LA BRANCHE "PRODUITS DE L'AGRICULTURE" EN 1956 et 1959

Compte tenu des variations de stocks

(en millions de NF)

	Emplois		Ressources	
	1956	1959	1956	1959
Achats courants de biens et de services	5.106	7.479	20.123	26.969
Fermages et métayages	1.450	1.650	4.722	5.123
Valeur ajoutée	<u>17.803</u>	<u>23.720</u>	- 486	+ 760
TOTAL	24.359	32.849	24.359	32.349
<u>Compte de production</u>				
Assurances et intérêts	465	765	17.803	23.720
Salaires et avantages en nature..	2.550	3.100	309	296
Cotisations sociales	364	500		
Impôts et taxes à caractère indirect	387	531		
Résultat brut d'exploitation	<u>14.346</u>	<u>19.120</u>		
TOTAL	18.112	24.016	18.112	24.016
<u>Compte d'exploitation</u>				
Valeur ajoutée			17.803	23.720
Subventions d'exploitation			309	296
TOTAL			18.112	24.016

b) COMPTES DE LA BRANCHE "PRODUITS DE L'AGRICULTURE" EN 1956 et 1959

Abstraction faite des variations de stocks

(en millions de NF)

	Emplois		Ressources	
	1956	1959	1956	1959
Achats courants de biens et de services Fermages et métayages Assurances et intérêts Salaires et avantages en nature . Cotisations sociales Impôts et taxes à caractère indirect Résultat brut d'exploitation TOTAL	5.106 1.450 465 2.550 364 387 14.832 25.154	<div style="text-align: left; padding-left: 20px;"> <u>Compte d'exploitation</u> </div> 7.479 1.650 765 3.100 500 531 18.360 32.385	20.123 4.722 309 ----- 25.154 ----- 32.385	
			Commercialisation Autoconsommation Subventions d'exploitation	26.969 5.120 296 ----- 32.385

c) LES PRINCIPAUX ELEMENTS DES COMPTES DE LA BRANCHE "PRODUITS DE L'AGRICULTURE"

EN 1956 et 1959

(en millions de NF)

	1956	1959
I. Valeur de la production (1)	24.359	32.849
II. Valeur ajoutée par l'agriculture	17.803	23.720
III. Ressources d'exploitation (2)		
- optique production	24.668	33.145
- optique commercialisation	25.154	32.385
IV. Charges d'exploitation	10.322	12.829
dont		
- achats courants de biens et services	5.106	7.479
- salaires et cotisations sociales	2.914	3.600
- fermages et métayages	1.450	1.650
V. Résultat brut d'exploitation :		
- optique production	14.346	19.120
- optique commercialisation	14.832	18.360

(1) Commercialisation + autoconsommation + variation de stock

(2) Valeur de la production + subventions d'exploitation.

2. La branche "Agriculture, sylviculture" dans le compte de production des entreprises et ménages et dans le tableau des exportations et importations.

Dans le compte de production des entreprises et ménages en seize branches (non compris le commerce) sont indiquées la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée de la branche 01 "Agriculture, sylviculture".

Vu que les mêmes données, mais présentées de façon plus détaillée, sont indiquées pour la branche 010 "Produits de l'agriculture" dans le tableau d'échanges interindustriels, ce compte ne sera pas reproduit ici.

Les valeurs relatives aux exportations et importations de la branche "Agriculture, sylviculture" ne sont pas présentées, étant donné que les chiffres concernant les exportations et les importations de la branche "Produits de l'agriculture" se trouvent dans le compte des ressources et emplois.

3. La branche "Produits de l'agriculture" dans le compte des ressources et emplois.

Dans le compte des ressources et emplois sont décrits pour les produits de l'agriculture l'équilibre entre les ressources disponibles sur le territoire et leur emploi. Les ressources se composent de la production (les entreprises et les ménages), de l'importation, des droits et taxes sur importations et des marges commerciales. Les emplois se divisent en emplois intermédiaires (consommation intermédiaire) et emplois finals (consommation, exportations, formation de stocks).

RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA BRANCHE "PRODUITS DE L'AGRICULTURE"

Année 1959

(En millions courants de NF)

Emplois	1959	Ressources	1959
Consommation intermédiaire (1)	22.216	Production	32.849
Consommation des ménages	20.085	Importations :	1.028
Consommation des administrations	43	Etranger	2.385
Exportations :		P.O.M.	3
Etranger	991	Sarre	
P.O.M.	319	Droits et taxes sur importa-	141
Sarre	90	tions	
Formation de stocks	1.263	Marges commerciales	8.591
	-----		-----
Total	44.997	Total	44.997

(1) Il s'agit de la consommation de produits agricoles par les autres branches.

IV - LES COMPTES COMPLEMENTAIRES ETABLIS EN
COMPTABILITE ECONOMIQUE AGRICOLE

1. La branche "Produits de l'agriculture" dans le tableau d'échanges interindustriels en 65 branches.

Le tableau d'échanges interindustriels décrit le réseau des échanges qui existent entre les différentes entreprises.

D'après une publication du S.E.E.F. (1) l'analyse des données du tableau d'échanges interindustriels :

- permet une meilleure connaissance de la production,
- offre une base solide pour l'établissement, chaque année, de comptes évaluant dans chaque catégorie de biens et services les ressources disponibles et les emplois auxquels sont affectées ces ressources,
- permet d'opérer, avec de meilleures garanties de cohérence, les projections à moyen terme nécessaire à l'élaboration des plans de modernisation et d'équipement.

Dans le tableau "Input-Output", qui est une application du modèle de Leontief, les comptes sont présentés à la fois dans une ventilation par secteurs et par branches, et ils tendent à mettre en évidence le passage de l'une à l'autre.

Dans le tableau d'échanges interindustriels en 65 branches se trouvent indiquées :

- la consommation intermédiaire de la branche "Produits de l'agriculture", c'est-à-dire les achats de biens et de services effectués par la branche agriculture aux autres branches;
- la consommation intermédiaire de biens de la branche "Produits de l'Agriculture" par les autres branches, c'est-à-dire les ventes de la branche agriculture aux autres branches.

(1) Les Comptes de la Nation, Volume II, Les Méthodes, Ministère des Finances et des Affaires Economiques, Service des études économiques et financières, Paris, 1960.

a) Consommation intermédiaire courante de la branche "Produits de l'Agriculture".

(Achats de produits et de services intermédiaires effectués par l'agriculture aux autres branches)

Année 1959 - En millions de NF

Produits des industries agricoles et alimentaires(1)	1.541
Electricité	113
Produits pétroliers raffinés (2)	947
Matériaux de construction (3)	52
Produits de la première transformation de l'acier, fonderie et travail des métaux (4)	155
Minéraux divers (5)	191
Produits chimiques minéraux (6)	1.450
Produits de la parachimie (7)	175
Ouvrages en caoutchouc (8)	80
Ouvrages en filés (9)	110
Articles en cuir (10)	150
Presse et édition (11)	8
Produits des industries diverses(12)	15
Transports ferroviaires, routiers et fluviaux	237
Services rendus principalement aux entreprises (13)	530
Services des artisans mécaniciens (14)	1.505
Services de santé (15)	220
Louages divers et fermages (16)	<u>1.650</u>
Consommation intermédiaire	<u>9.129</u>
Valeur ajoutée	<u>23.720</u>
Production aux prix réels à la production	32.849
	=====

(1) Aliments composés, sons, tourteaux; (2) Essence, pétrole, fueloil, lubrifiants; (3) Amendements calcaires; (4) Fil de fer, petit outillage; (5) Une partie des engrais; (6) Autres engrais, soufre, sulfate de cuivre; (7) Insecticides, produits phytosanitaires; (8) Pneumatiques et autres ouvrages en caoutchouc; (9) Ficelle lieuse; (10) Sellerie, bourellerie; (11) Livres de compte, etc.; (12) Ouvrages en matière plastique; (13) Marges prélevées par différents agents économiques (marchands de bestiaux, négociants en semences) à l'occasion des échanges entre agriculteurs (bétail de souche, semences, etc.); (14) Ferrages, battages, réparations et entretien du matériel; (15) Services vétérinaires; (16) Fermages et métayages.

b) Consommation intermédiaire de biens de la branche "Produits de l'agriculture" par les autres branches.

(Ventes de produits effectuées par l'agriculture aux autres branches)

Année 1959 - En millions courants de NF

Matières premières pour les industries chimiques et diverses	50
Produits des industries agricoles et alimentaires	18.766
Produits de parachimie	27
Laine	125
Autres matières textiles naturelles	60
Cuirs et peaux bruts	717
Bois bruts et bois pliés	710
Pâtes à papier	6
Papiers et cartons	7
Services de santé	162
Autres services rendus principalement aux particuliers	1.586
	<hr/>
Total :	22.216
	<hr/>

2. Les comptes économiques du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche."

Le secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" se compose de la façon suivante dans la nomenclature en 27 secteurs des entreprises non financières :

Numéro d'ordre et intitulé du secteur	Composition du secteur
1. Agriculture, sylviculture et pêche	<p>a. Branche agriculture (branche 010)</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins production des ménages (jardins familiaux); - moins élevage réalisé par les laiteries industrielles; - plus commercialisation directe; - plus autoéquipement des agriculteurs. <p>b. Coopératives agricoles, sauf coopératives céréalières, c'est-à-dire :</p> <p>Coopératives laitières, betteraves, fruits et légumes, laine et lin, oléagineux, conserverie, féculerie et distillation des vins, les autres étant déjà reprises dans la branche agriculture.</p> <p>c. Pêches fluviales et maritimes.</p>

L'insuffisance des renseignements disponibles conduit :

- d'une part à négliger dans les évaluations certains éléments qui devraient être logiquement pris en considération (activités artisanales des agriculteurs); certaines activités agricoles d'entreprises non agricoles ; (vignes possédées par des négociants par exemple);
- d'autre part à n'effectuer le passage qu'au stade de la valeur ajoutée.

Les comptes du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" dans les comptes des entreprises non financières en 27 secteurs se présentent de la façon suivante pour l'année 1956 :

a) Le compte d'exploitation du secteur "Agriculture, sylviculture et pêche" en 1956
(en millions de NF)

EMPLOIS	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises	RESSOURCES	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises
	Salaires et cotisations sociales	407	"	407	2.867		3.274	Valeur ajoutée	591	"	591
Prestations sociales	"	"	"	"	"	Subventions d'exploitation	"	"	"	"	"
Intérêts versés	"	"	"	173	173		Opérations diverses de répartition	"	"	"	"
Taxes et impôts directs	74	"	74	391	465	Total	596	"	596	304	304
Assurances A.A.R.D.x	"	"	"	280	280		596	"	596	18.084	18.084
Opérations diverses de répartition	"	"	"	12	12	18.680	596	"	596	"	"
Résultat brut d'exploitation (1)	115	"	115	14.361	14.476		596	"	596	18.084	18.680
Total	596	"	596	18.084	18.680						
x Incendie, accidents et risques divers											
(1) Dont :											
Amortissement	80	"	80	1.580	1.660						
Résultat net	35	"	35	12.781	12.816						

b) Le compte d'affectation du secteur "Agriculture, Sylviculture et Pêche" en 1956
(en millions de NF)

EMPLOIS	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises	RESSOURCES	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises
Dividendes et parts	"	"	"	"	"	Intérêts reçus	"	"	"	"	"
Impôts directs	11	"	11	"	11	Dividendes	"	"	"	"	"
Revenu brut des entrepreneurs individuels (1)	"	"	"	14.805	14.805	Subventions d'équipement libre	"	"	"	"	"
Épargne (revenu brut non distribué) (1)	104	"	104	"	104	Subventions d'équipement	"	"	"	"	"
Total	115	"	115	14.805	14.920	Dommmages de guerre	"	"	"	"	"
(1) Dont : Amortissement	80	"	80	1.580	1.660	Résultat brut d'exploitation (2)	115	"	115	14.361	14.476
Revenu net	24	"	24	13.225	13.249	Total	115	"	115	14.805	14.920
						(2) Dont : Amortissement	80	"	80	1.580	1.660
						Résultat net	35	"	35	12.781	12.815

c) Le compte de capital du secteur "Agriculture, Sylviculture et Pêche" en 1956
(en millions de NF)

EMPLOIS	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises	RESSOURCES	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises	
Formation brute de capital fixe (1)	97	"	97	2.786	2.883	Financement des investissements par les entrepreneurs individuels (3) Epargne (4) (revenu brut non distribué) (5) Besoin de financement	"	"	"	1.365	1.365	
Variation de stocks (2)	10	"	10	- 486	- 476		104	"	104	"	104	
Capacité de financement	"	"	"	"	"		3	"	3	"	3	
Total	107	"	107	2.300	2.407	Total	107	"	107	2.300	2.407	
Dont : (1) Amortissement	80	"	80	1.580	1.660	Dont : (3) Amortissement Financement net (4) Amortissement Epargne nette (5) Non compris les ressources correspondant aux plus-values sur stocks	"	"	"	1.580	1.580	
Formation nette	17	"	17	1.206	1.223		80	"	"	"	218	- 218
(2) Non compris plus-values sur stocks	6	"	6	446	452		24	"	24	"	24	80
							6		6		452	

d) Le compte financier du secteur "Agriculture, Sylviculture et Pêche" en 1956
(en millions de NF)

EMPLOIS	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises	RESSOURCES	Sociétés privées	Entreprises publiques	Total des sociétés	Entreprises individuelles	Total des entreprises
VARIATIONS DES ELEMENTS D'ACTIF						VARIATIONS DES ELEMENTS DE PASSIF					
Besoin de financement	3	"	3	935	938	Capacité de financement	"	"	"	"	"
Placements et prêts: Monnaie	20	"	20	"	20	Emissions et emprunts: Obligations	"	"	"	"	"
Autres dépôts	"	"	"	"	"	Actions	6	6	6	6	6
Portefeuille de titres (titres à court terme, obligations, actions)	"	"	"	"	"	Crédits à court terme:					
Crédits à court terme:						Crédits des intermé- diaires financiers	20	"	20	163	183
Crédits aux intermé- diaires financiers	"	"	"	63	63	Solde des crédits inter- entreprises et autres opérations	"	"	"	236	236
Solde des crédits inter- entreprises et autres opérations	63	"	63	"	63	Crédits à moyen terme	40	"	40	42	82
Prêts à long terme	"	"	"	"	"	Emprunts à long terme	20	"	20	707	727
Recouvrements à déduire:						Remboursements à déduire:	"	"	"	"	"
Sur obligations	"	"	"	"	"	Sur obligations	"	"	"	"	"
Sur prêts à long terme:	"	"	"	"	"	Sur prêts à long terme:	"	"	"	"	"
Total du compte financier	86	"	86	998	1.084	Total du compte financier	86	"	86	-150	1.084

3. Les comptes des ménages d'agriculteurs

Dans la comptabilité nationale française, on appelle ménages l'ensemble des personnes présentes sur le territoire métropolitain en tant qu'elles effectuent des opérations économiques liées à leur vie domestique.

Les comptes étant établis selon des critères territoriaux, les ménages comprennent :

1. Les résidents, qui peuvent être classés en ménages ordinaires et population des institutions.

- Un ménage ordinaire est défini comme l'ensemble des personnes, généralement liées par le sang ou par le mariage, et vivant dans un même logement.

Le terme de ménage est employé en comptabilité nationale dans un sens beaucoup plus large que le sens courant : ainsi une personne vivant seule sera considérée comme un ménage.

Les ménages ordinaires sont regroupés en fonction de la catégorie socio-professionnelle de leur chef.

- La population des institutions comprend l'ensemble des agents vivant ordinairement en collectivité.

2. Les non-résidents présente sur le territoire métropolitain (touristes étrangers ou provenant des P.O.M., travailleurs temporaires ou saisonniers, etc..).

Les comptes des ménages retracent à la fois l'activité des ménages ordinaires, de la population des institutions et des non-résidents présents sur le territoire métropolitain." (1)

Les opérations concernant les ménages sont enregistrées dans quatre comptes détaillés : le compte d'exploitation, le compte d'affectation, le compte de capital et le compte financier.

(1) Les comptes de la Nation, Volume II, les Méthodes, Ministère des Finances et des Affaires Economiques, Service des études économiques et financières, Paris 1960.

Par une décontraction des données globales du compte d'affectation des ménages (ventilation par catégorie socio-professionnelle et ventilation par nature des produits consommés) sont établis des comptes complémentaires (compte d'affectation par catégorie socio-professionnelle et consommation des ménages).

Les ménages ordinaires sont classés dans des catégories socio-professionnelles selon l'activité professionnelle de groupements d'individus (agriculture, industrie, commerce) et d'après la situation sociale qu'occupe le chef de ménage (patrons, cadres, salariés, etc..).

En ce qui concerne la population agricole, on distingue entre exploitants agricoles (propriétaires exploitants, fermiers et métayers) et salariés agricoles.

L'extrait du tableau démographique reproduit ci-après montre comment à l'intérieur des catégories socio-professionnelles de chef de ménage concernant les agriculteurs et les salariés agricoles, étaient répartis les différents individus suivant leur propre catégorie socio-professionnelle individuelle à la date du 10 mai 1954 :

Catégorie individuelle \ Catégorie du Chef de Ménage	Agriculteurs	Salariés agricoles
Agriculteurs	3.836.240	10.120
Salariés agricoles.....	481.080	589.480
Patrons de l'industrie et du commerce	30.280	5.480
Professions libérales et cadres supérieurs.....	1.520	40
Cadres moyens	12.380	2.220
Employés	24.100	7.900
Ouvriers	137.840	61.600
Personnels de service	30.300	14.480
Autres catégories	2.040	240
Inactifs	1.128.960	427.940
Enfants de moins de 14 ans	1.483.360	584.200
TOTAL	7.108.100	1.703.700
Ménages	1.761.400	482.460
Unités de consommation	5.207.418	1.220.488

La consommation des ménages est décrite d'après une nomenclature de type fonctionnel (alimentation, habillement, habitation, hygiène et santé, transports et télécommunications, culture et loisirs, hôtels, cafés, restaurants, divers).

Les méthodes d'évaluation de la consommation font appel à trois sources principales : les études directes de budgets familiaux et enquêtes particulières de consommation; les statistiques de distribution; les statistiques de production.

Les renseignements détaillés sur la structure de la consommation et sur ses variations en fonction des modifications des revenus sont d'une grande importance pour mesurer les différences de niveau de vie et pour effectuer des études prévisionnelles à court ou moyen terme (budgets économiques ou programmes de développement).

Ci-après sont reproduits des extraits du compte d'affectation et de la consommation des ménages en 1956 en ce qui concerne les exploitants et les salariés agricoles.

Au point de vue social, il serait sans doute intéressant de comparer le compte d'affectation et la consommation des ménages d'agriculteurs à ceux d'autres catégories socio-professionnelles (patrons de l'industrie et du commerce, cadres supérieurs et professions libérales, etc.). Toutefois, dans le cadre de cette étude, nous nous limiterons à signaler l'existence en comptabilité nationale française de ces documents.

a) Le compte d'affectation des ménages d'agriculteurs

Millions de NF

Année 1956	Exploitants agricoles	Salariés agricoles
<u>EMPLOIS</u>		
<u>Opérations sur biens et services</u>	<u>14.320</u>	<u>2.850</u>
Consommation	14.320	2.850
<u>Opérations de répartition</u>	<u>950</u>	<u>80</u>
Salaires et cotisations sociales	330	"
Intérêts	"	"
Impôts directs	270	"
Assurances I.A.R.D.	60	10
Dépenses et recettes extérieures	20	"
Opérations diverses de répartition	270	70
Epargne brute	<u>2.800</u>	<u>120</u>
Total emplois	18.070	3.050
	=====	=====
<u>RESSOURCES</u>		
<u>Opérations de répartition</u>	<u>17.780</u>	<u>2.810</u>
Salaires	1.540	1.650
Prestations sociales	940	890
Intérêts et dividendes	350	"
Assistance	420	210
Subventions d'équipement et dommages de guerre	110	"
Dépenses et recettes extérieures	"	"
Opérations diverses de répartition	"	"
Revenu brut des entrepreneurs individuels	14.420	60
Résultat brut d'exploitation	<u>290</u>	<u>240</u>
Total ressources	18.070	3.050
	=====	=====
Revenu disponible	17.120	2.970
Revenu disponible par unité de consommation (en NF)	3.337	2.346
Revenu disponible par ménage (en NF)	9.672	5.812

b) La décomposition fonctionnelle de la consommation des ménages d'agriculteurs en 1956

Fonctions	Catégories socio-professionnelles		Exploitants agricoles		Salariés agricoles		Ensemble des ménages %
	millions NF	%	millions NF	%	millions NF	%	
<u>ALIMENTATION</u>	<u>7.508</u>	<u>52,4</u>	<u>1.453</u>	<u>51,0</u>		<u>38,5</u>	
Produits à base de céréales	1.049	7,3	217	7,6		5,0	
Légumes et fruits	619	4,3	155	5,4		5,5	
- légumes	399	"	105	"		"	
- fruits	220	"	50	"		"	
Viande, volailles, oeufs, poissons	2.968	20,7	513	18,0		13,3	
- viande de boucherie et porc frais ...	1.513	"	250	"		"	
- charcuterie, triperie, conserves de viande	221	"	69	"		"	
- volailles, lapins, oeufs, poissons ..	1.234	"	194	"		"	
Produits laitiers et corps gras	1.383	9,7	261	9,2		6,6	
- lait et fromage	625	"	135	"		"	
- corps gras	758	"	126	"		"	
Produits d'alimentation divers	384	2,7	97	3,4		2,3	
- produits à base de sucre et de cacao.	311	"	82	"		"	
- autres produits divers	73	"	15	"		"	
Boissons	1.105	7,7	210	7,4		5,8	
- vin	670	"	117	"		"	
- autres boissons	435	"	93	"		"	
<u>HABILLEMENT</u>	<u>2.053</u>	<u>14,3</u>	<u>434</u>	<u>15,2</u>		<u>13,4</u>	
Vêtements	1.734	12,1	356	12,5		11,4	
Chaussures	319	2,2	78	2,7		2,0	

b) suite

Fonctions	Catégories socio-professionnelles		Exploitants agricoles		Salariés agricoles		Ensemble des Ménages %
	millions NF	%	millions NF	%	millions NF	%	
<u>HABITATION</u>	<u>1.614</u>	<u>11,3</u>	<u>307</u>	<u>10,8</u>			<u>15,1</u>
Logement	380	2,7	30	1,1			4,5
Equipement du logement	655	4,6	135	4,7			5,4
- meubles, literie, accessoires	185	"	38	"			"
- textiles pour l'habitation	110	"	38	"			"
- matériel ménager	189	"	30	"			"
- articles de ménage	126	"	24	"			"
- quincaillerie et petit matériel électrique	45	"	5	"			"
Energie et produits d'entretien	579	4,0	142	5,0			5,2
<u>HYGIENE ET SANTE</u>	<u>1.061</u>	<u>7,4</u>	<u>213</u>	<u>7,5</u>			<u>7,4</u>
Hygiène et soins personnels	146	1,0	34	1,2			1,5
Consommation médicale	915	6,4	179	6,3			5,9
<u>TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS</u>	<u>804</u>	<u>5,6</u>	<u>118</u>	<u>4,2</u>			<u>6,8</u>
Transports individuels	677	4,7	92	3,3			4,6
- achats	328	2,3	67	2,4			2,5
- utilisation	349	2,4	25	0,9			2,1
Transports collectifs	99	(0,9	23	(0,9			(2,2
Télécommunications	95	(3	((

b) suite

Fonctions	Catégories socio-professionnelles		Exploitants agricoles		Salariés agricoles		Ensemble des Ménages %
	millions NF	%	millions NF	%	millions NF	%	
<u>CULTURE ET LOISIRS</u>	675	4,7	143	5,0	143	5,0	6,9
Enseignement et spectacles	114	"	17	"	17	"	"
Édition, disques, photo (utilisation) ...	180	"	35	"	35	"	"
Achats d'appareils photo, radiorécepteur, T.V. ...	25	"	9	"	9	"	"
Jouets, jouets, articles de sports, fleurs.	37	"	10	"	10	"	"
Tobac et allumettes	319	"	72	"	72	"	"
<u>HOTELS, CAFES, RESTAURANTS, DIVERSES</u>	521	3,7	119	4,2	119	4,2	8,0
Hôtels, cafés, restaurants	287	"	81	"	81	"	"
Biens divers	137	"	28	"	28	"	"
Services divers	97	"	10	"	10	"	"
<u>AVANTAGES ET ASSISTANCE EN NATURE</u>	89	0,6	60	2,1	60	2,1	1,0
<u>CONSOMMATION NON RELATIVE</u>	"	"	"	"	"	"	2,2
<u>TOTAL GENERAL</u>	14.325	100,0	2.847	100,0	2.847	100,0	100,0

c) La décomposition fonctionnelle de la consommation des ménages d'agriculteurs en 1956, par unité de consommation

en N.F.

Fonctions / Catégories socio-professionnelles	Exploitants agricoles	Salariés agricoles	Ensemble des ménages
<u>ALIMENTATION</u>	<u>1.464</u>	<u>1.148</u>	<u>1.482</u>
Produits à base de céréales	204	172	190
Légumes et fruits	121	122	211
Viande, volailles, oeufs, poissons.....	579	405	514
Produits laitiers et corps gras	270	206	254
Produits d'alimentation divers	75	77	90
Boissons.....	215	166	223
<u>HABILLEMENT</u>	<u>400</u>	<u>343</u>	<u>514</u>
Vêtements	338	281	439
Chaussures	62	62	75
<u>HABITATION</u>	<u>315</u>	<u>243</u>	<u>581</u>
Logement	74	24	174
Équipement du logement	128	107	208
Énergie et produits d'entretien.....	113	112	199
<u>HYGIENE ET SANTE</u>	<u>207</u>	<u>168</u>	<u>286</u>
Hygiène et soins personnels	29	27	57
Consommation médicale	178	141	229
<u>TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS</u>	<u>157</u>	<u>93</u>	<u>261</u>
Transports individuels	132	73	178
Achats	64	53	95
Utilisation ;.....	68	20	83
Transports collectifs et P.T.T.	25	20	83
<u>CULTURE, LOISIRS, DISTRACTIONS</u>	<u>132</u>	<u>113</u>	<u>265</u>
<u>HOTELS, CAFES, RESTAURANTS, DIVERS</u>	<u>102</u>	<u>94</u>	<u>310</u>
<u>AVANTAGES ET ASSISTANCE EN NATURE</u>	<u>17</u>	<u>47</u>	<u>39</u>
<u>CONSOMMATION NON REPARTIE</u>	"	"	"
TOTAL GENERAL	<u>2.794</u>	<u>2.249</u>	<u>3.738</u>

V. CONSIDERATIONS FINALES

Les données de la comptabilité nationale mettent en évidence le résultat économique global, obtenu au cours d'une période déterminée, par les multiples unités de production qui constituent la branche ou le secteur agricole. Une telle information présente incontestablement un grand intérêt. Toutefois, seule une analyse détaillée des éléments constitutifs de la production finale et de la consommation intermédiaire de l'agriculture fait de la comptabilité globale agricole un moyen d'explication de la situation passée et présente et un instrument de prévision chiffrée de l'évolution future.

Dans le domaine de l'agriculture, où la Commission de la C.E.E. porte de lourdes responsabilités de politique économique, il semble que la comptabilité économique ne doive pas rester seulement un moyen pour mesurer l'évolution du passé, mais devenir une base de référence vers la description et la prévision.

Quoique la comptabilité nationale française soit orientée vers l'explication et la prévision, il n'est de prime abord pas certain que les comptes économiques de l'agriculture française soient à l'heure actuelle d'une plus grande utilité pratique que ceux établis dans d'autres pays. En effet, l'insuffisance des statistiques d'après lesquelles les comptes sont établis, le manque de certaines informations élémentaires et la publication non-périodique de certaines données constituent une limite à l'utilisation de la comptabilité globale agricole sous l'angle de l'action économique.

Toutefois, dans le cadre de cette étude il ne s'agissait pas de procéder à un examen critique des informations statistiques de base, mais de mettre en évidence les aspects les plus caractéristiques de la comptabilité économique agricole dans l'ordre conceptuel. C'est sous cet angle que l'apport de l'Ecole française est particulièrement intéressant.

En comptabilité économique agricole française l'étude du processus de production et l'analyse de la production dans le cadre de l'économie nationale sont poussées assez loin dans le détail.

D'une part on y distingue clairement entre l'agriculture en tant que activité productrice (branche), l'agriculture comme catégorie socio-professionnelle (ménages) et l'agriculture considérée comme ensemble d'entreprises (secteur). D'autre part le revenu global agricole est analysé au point de vue de la valeur ajoutée, du résultat d'exploitation et du revenu des entrepreneurs individuels.

Il s'agit là de décontractions des notions "agriculture" et "revenu agricole" qui permettent incontestablement une analyse plus approfondie de la situation économique et sociale de l'agriculture.

Les tableaux qui se trouvent en annexe à cette note, donnent un aperçu général sur les informations fournies par les comptes économiques de l'agriculture française, sur le mode de calcul des différents éléments qui y figurent et sur la façon dont se fait le raccord entre la branche "Produits de l'agriculture" et le secteur "Agriculture, sylviculture et pêche".

Les données sur la consommation des ménages, publiées en comptabilité nationale française ne sont pas seulement intéressantes au point de vue de la politique sociale agricole, mais les comptes d'affectation et de consommation des ménages fournissent d'importants renseignements permettant de mieux prévoir l'évolution de la demande de produits agricoles.

Il convient enfin de souligner l'importance que présente le tableau d'échanges interindustriels établi en comptabilité nationale française. En effet, les tableaux "Entrées-Sorties" représentent un instrument fondamental de recherche et de politique économique; ils sont notamment d'une grande utilité pour l'étude de la place de l'agriculture dans l'économie nationale.

a) COMPTES ÉTABLIS EN COMPTABILITE ECONOMIQUE AGRICOLE FRANÇAISE

Dénomination des comptes	Activités décrites	Soldes calculés	
		Branche "Produits de l'agriculture"	Secteur "Agriculture, Sylviculture, Pêche"
<u>COMPTE DE PRODUCTION</u>	Production finale et consommation intermédiaire	Valeur ajoutée	—
<u>COMPTE D'EXPLOITATION</u>	Opérations courantes de production	Résultat brut d'exploitation	Résultat brut d'exploitation
<u>COMPTE D'AFFECTATION</u>	Formation et utilisation du revenu provenant de l'activité productrice et d'opérations de répartition	—	Revenu brut des entrepreneurs individuels
<u>COMPTE DU CAPITAL</u>	Formation et financement des équipements et des stocks	—	Capacité de financement
<u>COMPTE FINANCIER</u>	Opérations sur créances et dettes	—	Solde des créances et dettes

b) DETERMINATION ET SIGNIFICATION DES PRINCIPAUX ELEMENTS CONSTITUTIFS
DES COMPTES DE LA BRANCHE "PRODUITS DE L'AGRICULTURE"

<p><u>PRODUCTION FINALE</u></p> <p>Moins : Achats courants</p>	<p>production commercialisée, plus auto-consommation, plus ou moins variations de stocks, de blé et de vin;</p> <p>biens et services consommés dans le processus de production, ne comprend ni les achats d'équipement, ni la dépréciation du capital productif, ni les charges salariales et sociales et fiscales, ni les intérêts et primes d'assurances versés; par contre les fermages et mé-tayages y figurent (1);</p>
<p><u>VALEUR AJOUTEE BRUTE AUX PRIX DU MARCHE</u></p> <p>Plus : Subventions d'exploitation</p>	<p>valeur ajoutée brute aux prix du marché des biens produits par la branche "Produits de l'agriculture";</p> <p>subventions en vue de réduire les charges, d'améliorer les conditions de production ou d'encourager certaines productions;</p>
<p>Moins : Impôts et taxes à caractère indirect</p>	<p>impôts et taxes d'exploitation;</p>
<p><u>VALEUR AJOUTEE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS</u></p> <p>Moins : Salaires et cotisations sociales, assurances et intérêts</p>	<p>valeur ajoutée brute au coût des facteurs qui provient de l'activité propre de la branche "Produits de l'agriculture";</p> <p>charges salariales et sociales, intérêts et primes d'assurances(solde)versés;</p>
<p><u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u></p>	<p>rémunération du travail non salarié et du capital propre engagé réalisée en ce qui concerne l'activité de la branche "Produits de l'agriculture".</p>

- (1) Etant donné que dans la consommation intermédiaire (biens et services consommés dans le processus de production) ne figurent ni les charges salariales, ni les intérêts payés pour les fonds empruntés, il ne semble pas justifié d'y inclure les montants versés pour les terres en location.

c) LES PRINCIPAUX ELEMENTS DES COMPTES ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE
FRANCAISE EN 1956 (en millions de N.F.)

<u>BRANCHE AGRICULTURE</u>		<u>SECTEUR AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE</u>	
<u>PRODUCTION FINALE</u>	24.359		
Moins : Achats courants de biens et de services (y compris fermage et métayages)	6.556		
<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE AUX PRIX DU MARCHE (1)</u>	17.803	<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE AUX PRIX DU MARCHE DE LA BRANCHE AGRICULTURE</u>	17.803
		Moins: Production des ménages (jardins et élevages familiaux)	
		Production des entreprises non-agricoles (élevage des porcs dans les laiteries industrielles)	
		Plus : Coopératives agricoles autres que céréalières	
		Activités de commercialisation directe des agriculteurs	
		Activités de transformations de produits laitiers à la ferme	
		Autoéquipement réalisé par des entreprises agricoles	
		<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE AUX PRIX DU MARCHE</u>	18.371
Plus: Subventions d'exploitation	309	Plus: Subventions d'exploitation	304
Moins: Impôts et taxes à caractère indirect	387	Moins: Impôts et taxes à caractère indirect	465
<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS</u>	17.725	<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE AU COÛT DES FACTEURS</u>	18.210
Moins: Salaires et cotisations sociales	2.914	Moins: Salaires et cotisations sociales	3.274
Assurances et intérêts	465	Assurances et intérêts	453
		Opérations diverses de répartition	7
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	14.346	<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	14.476
		Plus: Subventions d'équipement	258
		Dommages de guerre	186
		Moins: Impôts à caractère direct	11
		Épargne	104
		<u>REVENU BRUT DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS</u>	14.805
		Moins: Amortissement	1.580
		<u>REVENU NET DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS</u>	13.225

(1) Afin de permettre des comparaisons internationales, la contribution de l'agriculture française au produit intérieur brut aux prix du marché est calculée de la façon suivante : Valeur ajoutée par la branche "Produits de l'Agriculture" (17.803) + valeur ajoutée par la branche "Matières premières pour les industries chimiques et diverses" (80) + valeur des fermages et métayages (1.450) = 19.333 millions de NF. en 1956.

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR

DATE: 10/15/54

TO: DIRECTOR

FROM: SAC, [illegible]

SUBJECT: [illegible]

[Faded typed text in the left column, mostly illegible]

[Faded typed text in the right column, mostly illegible]

[Faded typed text at the bottom of the page, mostly illegible]

Conditions de production de l'agriculture

<i>Ont déjà paru dans cette série :</i>	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
- Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
- Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
- Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
- Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
- Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales en Belgique	7	avril 1962	VI/2281/62	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture au grand-duché de Luxembourg	8	mai 1962	VI/2281/62	F

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français - allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.